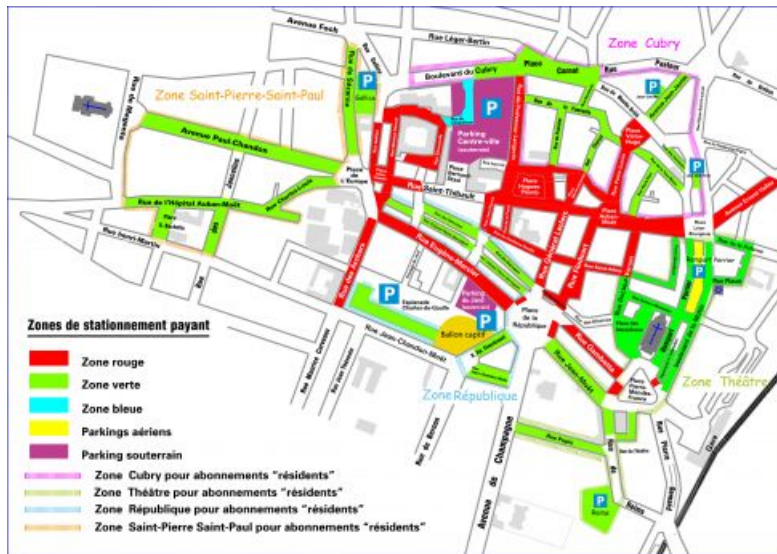


Stationnement voie publique

Toutes les infos sur le stationnement sur la voie publique, toutes zones confondues.



Zone rouge (Hyper Centre-ville) :

- Stationnement de **courte durée, limité à 3 heures**, pour garantir une rotation constante et faciliter l'accès aux commerces. Pas de formule d'abonnement
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 522 places

Tarifs :

	Périodes	Tarifs TTC
Temps recommandé*	15 minutes	0,50 €
	30 min	1,10 €
	1h	2,10 €
	2h	3,60 €
Temps déconseillé*	2h30	11,60 €
	3h	20 €
Forfait Post-stationnement		20 €

Zone verte (Périphérie Hyper Centre-ville) :

- Stationnement de **moyenne durée, limité à 9 heures**, qui permet une rotation journalière des usagers et offre une solution de stationnement résidentiel. Des formules d'abonnement sont proposées pour cette zone (hebdomadaire, mensuel, trimestriel), ainsi que des formules à tarifs préférentiels pour les résidents.
- Payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h sauf dimanche et jours fériés
- 852 places
- Tarifs abonnements Zone verte "non résidents" mensuels et hebdomadaires (validité de date à date) :
A contracter au Point "Accueil et services" du Stationnement (situé au 7, place Bernard-Stasi) ou sur les horodateurs suivants : place Carnot, place des Maréchaux, parking des Arts, parking des Tanneurs, square du 11 novembre, parking Gallice, rue Jean-Moët, rue des Berceaux ou sur <https://www.garezvous.fr/>
 - Hebdomadaire : **25 €**
 - Mensuel : **44 €**
 - Trimestriel : **126 €**
- Tarifs abonnements Zone verte "résidents" (validité de date à date) :
Eligible sur présentation de justificatifs (affectation dans l'une 4 zones : Cubry, Théâtre, Saint-Pierre-Saint-Paul, République)
 - Mensuel : **29 €**

- Trimestriel : **82 €**
- Tarifs abonnements Zone verte "artisans" :
 - Forfait artisan demi-journée (zone verte et rouge) (cartes prépayées, disponibles sur présentation d'un Kbis artisan) : **4,30 €**

Tarifs :

	Périodes	Tarifs TTC
Temps recommandé*	15 minutes	0,40 €
	1h	1,40 €
	2h	2,40 €
	3h	3,40 €
	4h	4,40 €
	5h	5,40 €
	6h	6,40 €
	7h	7,40 €
Temps déconseillé*	8h	8,40 €
	9h	20 €
Forfait Post-stationnement		20 €

Zone à disque bleu :

- **Stationnement gratuit et limité** (voir ci-dessous) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf dimanches et jours fériés.

Pour en bénéficier, il suffit d'apposer un disque de stationnement "Zone bleue" derrière le pare-brise du véhicule en y faisant simplement figurer l'heure d'arrivée sur l'emplacement. Il est alors autorisé de stationner gratuitement le temps indiqué par les panneaux indicateurs présents sur chaque zone.

- Concerne :

limité à 1h30 :

- rue Henri-Dunant (parking du Cimetière Nord)
- place Lasnier et rue Jean-Moulin
- quai de l'Île Belon

limité à 30 min :

- avenue de Middelkerke, devant le centre commercial (côté pair - 12 places)
- Parc des Loisirs Roger-Menu (emplacement en épi face à Bulléo) - 10 places)

limité à 20 min :

- rue de l'Arquebuse

Zone à bornes minute :

- **Stationnement gratuit, limité à 15 minutes.**
- Emplacements concernés :
 - place de la République - section Fleuricourt /avenue de Champagne (2 places)
 - rue du Général Leclerc (2 places)
 - rue de la Juiverie (2 places)
 - rue Saint-Thibault (4 places)
 - rue des Archers (2 places)
- Le contrôle du temps de stationnement s'effectue de façon automatique, grâce à des bornes électroniques qui indiquent le temps de stationnement autorisé et affichent un décompte visuel du temps restant. Ces bornes sont reliées au service de surveillance du stationnement.

* Le "temps de stationnement recommandé" est de 2h maximum pour la zone rouge et de 9h maximum pour la zone verte.

Au-delà du "temps de stationnement recommandé", 1h de stationnement supplémentaire, dit "temps de stationnement déconseillé", est autorisée sur chaque zone. Afin d'inciter à la rotation des véhicules, les tarifs du "temps de stationnement déconseillé" sont élevés.

En cas d'insuffisance de paiement (horaire de départ prévu dépassé), est soustrait au **forfait de post-stationnement (20 euros)** le montant déjà réglé par l'automobiliste, à condition que celui-ci ait été

effectué dans la plage horaire dévolue à la zone. Un papillon d'avertissement de l'application du "forfait post-stationnement" sera apposé sur le pare-brise du véhicule et l'avis de paiement sera notifié à l'usager par voie postale.

Ce dernier devra s'en acquitter dans les trois mois suivants, sous peine d'une majoration.

Contact

Renseignement :

Point "Accueil et services" du Stationnement
7, place Bernard-Stasi à Epernay
03 26 53 37 77

[Formulaire contact](#)

Ouvert du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Documents

[Plan stationnement payant octobre 2024](#)

Liens utiles

[Commander un abonnement de stationnement voie publique en ligne](#)

Pour aller plus loin

Image



[Payez votre stationnement voie publique par mobile](#)

Image



[Stationnement des résidents](#)

Image



[Stationnement en parking](#)